



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 7 décembre 2009

LES PROCESSUS DE LUTTE CONTRE LES INFECTIONS DANS LES FOYERS DE SOINS DE LONGUE DURÉE DOIVENT ÊTRE AMÉLIORÉS : LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

(TORONTO) Les foyers de soins de longue durée ont réussi à relever certains défis concernant la lutte contre les infections associées aux soins de santé (IASS), mais il y a encore place à l'amélioration, selon ce qu'indique le vérificateur général Jim McCarter dans son *Rapport annuel 2009*, publié aujourd'hui.

« Nous avons constaté qu'il y avait des domaines où les foyers de soins de longue durée pouvaient prendre des mesures plus efficaces pour protéger certains des citoyens les plus vulnérables de l'Ontario, comme dépister tous les nouveaux résidents atteints de maladies respiratoires telles que la grippe et la tuberculose, tirer les rideau autour des lits des résidents souffrant de telles maladies, nettoyer deux fois par jour la chambre des résidents atteint du C. difficile et veiller à ce que les professionnels en prévention des infections aient reçu une formation spécialisée », a déclaré M. McCarter. « Si les foyers étaient dotés de processus de prévention et de contrôle des infections plus efficaces dans certains domaines, ils seraient davantage en mesure de limiter la propagation de ces infections. »

« En matière de lutte contre les infections, les défis que doivent relever les foyers de soins de longue durée diffèrent quelque peu de ceux des hôpitaux », a ajouté Jim McCarter. « Par exemple, les foyers ont très peu de moyens d'isoler les pensionnaires qui ont contracté une maladie infectieuse et, dans bien des cas, le personnel est peu formé aux IASS. »

Le personnel de vérification a visité trois foyers et constaté que chacun d'eux avaient mis en oeuvre des mesures, certaines officielles, d'autres sans formalité, pour prévenir et contrôler les infections; par exemple, la plupart des résidents étaient immunisés chaque année contre la grippe, et les foyers reconnaissaient l'importance de l'hygiène des mains dans la lutte contre les infections.

Le vérificateur a cependant constaté ce qui suit :

- Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a lancé des initiatives visant à prévenir et à contrôler les IASS dans les foyers de soins de longue durée, mais il ne possède pas de renseignements sur le nombre total de cas de la plupart de ces infections dans ce genre d'établissement. En règle générale, il était impossible de comparer les renseignements recueillis dans les foyers que nous avons visités, car ils définissaient et recensaient les IASS de manière différente.
- Même si les trois foyers avaient adopté des politiques prescrivant de dépister les maladies respiratoires telle que la grippe chez les nouveaux résidents, la documentation établie à deux d'entre eux indiquait que de 60 % à 80 % seulement des nouveaux résidents échantillonnés avaient été soumis à des contrôles. Au troisième foyer, il n'existait aucune preuve de dépistage en règle.
- Chaque foyer avait une politique en vertu de laquelle tous les nouveaux résidents doivent passer un test de dépistage de la tuberculose dans les 14 jours suivant leur admission, comme l'exige la loi. Dans un échantillon de nouveaux résidents, l'un des foyers avait soumis à un contrôle tous les

nouveaux pensionnaires, mais les deux autres avaient vérifié respectivement l'état de 70 % et 80 % seulement des nouveaux pensionnaires. Dans certains cas, les essais n'ont été effectués que de 60 à 125 jours après l'admission d'un pensionnaire.

-30-

Renseignements :

Jim McCarter
Vérificateur général
(416) 327-1326

Andréa Vanasse/Joel Ruimy
Communications
(416) 327-2336

Pour de plus amples renseignements et pour accéder au *Rapport annuel 2009* dans son intégralité, visitez www.auditor.on.ca
Pour obtenir des exemplaires du rapport, composez le (416) 327-2381.